# COMPTE RENDU DU CA DU 11/12/2018

Présents : Sophie Graeff, Etienne Vogt, Sandrine Curt, Gilles Meurisse, Isabelle Lutz, Amanda, Bénédicte Mathon,Directrice de la MJC : Noémie Château, Pour la mairie de FSM : Sébastien Moreau

Absents excusés : Hélène Vogt, Cécile Chalus, Christelle Picault, Bénédicte Mercier, Florence Sarremejeanne, Valérie Turbeaux, Ali Tabaï.

## Ordre du jour

* La clôture des comptes
* Le festival Val de Saône qui nous a été présenté en dernier CA et dont vous trouverez des infos en pièce jointe.
* L’organisation de l’AG du vendredi 25 janvier à 19 h
* La position de chaque membre du CA sur le renouvellement et la constitution de l’équipe du prochain CA lors de l’AG du 25/01/19.

## Le festival Val de Saône

Sébastien Moreau témoigne du sentiment positif de la commune de FSM sur le projet.

Rappel du rôle de la MJC*: « le portage administratif du projet »*

Question première *:* ***la MJC est-elle capable de mener ce projet cette année ?***

***Les questions ont porté sur les responsabilités et les risques liés.***

*A l’aide de la synthèse faite par Noémie :*

*Les arguments favorables* :

La MJC croit en ce projet culturel intercommunal (à ce jour 8 communes ont répondu favorablement au projet du festival Val de Saône).

Noémie rappelle l’intérêt pour la MJC de travailler avec d’autres communes sur ce projet. La notoriété de la MJC en serait grandie.

l’affectation d’un service civique pour prendre en charge des tâches liées à notre participation.

La possibilité pour des bénévoles de participer à l’investissement de la MJC dans le festival et de poursuivre dans la préparation d’autres manifestations « maison ».

*Les freins :*

L’aspect juridique, on a besoin d’une convention bornée juridiquement et recueillant l’accord de toutes les communes. La métropole a externalisé l’étude juridique du montage du projet Val de Saône, Il faut donc attendre sa réponse dans un délai non maitrisé.

 Est-il possible que la MJC soit exonérée des «  risques juridiques » via la convention ?

L’aspect financier, L’évaluation des heures de travail et leur facturation ne semblent pas suffisantes pour Gilles. L’estimation à 5000e du coût du portage ne prend pas en compte les frais d’assurance des locaux, des participants et des publics ni les imprévus à gérer obligatoirement. Le CA conclut qu’il faudrait réévaluer ce coût à la hausse.

La question des responsabilités, c’est la commission de programmation qui décide de la mise en œuvre du projet mais à priori c’est la MJC qui sera responsable en cas de problème.

 = La MJC va devoir assumer et porter la responsabilité de choix non maîtrisés.

Isabelle demande quelle part de responsabilité prendront les mairies. La MJC ne prendra pas les responsabilités des communes.

Le temps consacré au portage, si nous sommes trop mobilisés par ce projet, les adhérents risquent de souffrir d’un manque de disponibilité de l’équipe de la MJC, Noémie, Laetitia, Christine pour la comptabilité et le CA. L’obtention d’un service civique est une condition essentielle pour ce projet. Sans service civique le poids des tâches et le coût salarial supplémentaire seraient lourds pour la MJC.

Le calendrier interne, Le CA va être renouvelé à plus de 50% le 25 janvier 2019. Les personnes qui décident aujourd’hui ne sont pas celles qui porteront le projet demain.

L’impossibilité de prendre une décision ferme aujourd’hui retarde le recrutement du service civique la charge administrative sera donc plus intense sur une durée resserrée.

***La Conclusion*** **Le CA conclu qu’il serait plus raisonnable de prendre son temps pour cette première édition, en particulier sur la construction juridique, les risques réellement encourus, l’élaboration du budget prévisionnel de notre participation et la répartition des rôles, « qui fait quoi » entre Philippe Muyard, la commission du festival, les communes, la Métropole et l’organisme porteur comme la MJC et sa directrice.**

**Le projet est très intéressant mais les conditions actuelles ne permettent pas de prendre une décision**.

 --------------------------------------------------------------------

## Position de chaque membre du CA sur le renouvellement et la constitution de l’équipe du prochain CA lors de l’AG du 25/01/19.

Restent au prochain CA ou ne se sont pas prononcés : Bénédicte Mathon, Sandrine, Sophie, Ali, Christelle, Cécile, Hélène, Bénédicte Mercier,

Sortent : Nicole, Isabelle, Gilles, Florence

Entre : Amanda

* La clôture des comptes et l’organisation de l’assemblée générale du 25 janvier.

 Seront traitées lors du prochain bureau le 17/12/ pour la clôture des comptes et lors de la réunion du CA le 08/01/18 pour l’organisation de l’AG.

La convocation est à prévoir pour les adhérents très vite début janvier.

**Questions complémentaires :**

**Le bilan des temps partagés** : goûters, apéros des parents, petits déjeuners des seniors.

On amorce ces activités partagées avec les adhérents. Pour l’ instant de bons retours et quelques bénévoles sont prêts à animer les prochaines rencontres.

**Le PEDT « plan éducatif du territoire »** porté par la mairie de Cailloux/Fontaines

 Une semaine d’animations : du 2 au 7 juin 2019 + 9 juin 2019

Sophie, invitée par Charlotte Adrian, personne recrutée pour coordonner les acteurs du PEDT, nous expose les grandes lignes :

 La finalité : proposer une politique cohérente sur le plan éducatif, harmoniser ce qui est proposé à l’enfance et la jeunesse en matière d’accompagnement (périscolaire, restaurant scolaire, centre aéré, activités sportives et culturelles). L’école publique est partenaire.

Le thème choisi par la mairie de Cailloux/Fontaines : le développement durable.

Le rôle éventuel de la MJC : La MJC est sollicitée par la mairie de Cailloux. A cette occasion elle peut mettre en valeur les réflexions et le travail déjà effectués sur le thème du développement durable ainsi que ses animations. Un bon moyen de se faire connaître des jeunes de Cailloux et des communes environnantes. A revoir en CA du 08/12.

 --------------------------------

**L’assemblée générale du 25 janvier 2019 - 19h**

Réunion de CA pour préparation de l’AG le **08 /01/2018 à 20h30**

Fin de réunion 23h30